



## **Politique - Netiquette – Municipalité de Saint-Raphaël**

La netiquette est l'ensemble des conventions de bienséance régissant le comportement des internautes et l'utilisation d'Internet, notamment lors des échanges par courriel et sur les médias sociaux.

La Municipalité de Saint-Raphaël est heureuse de pouvoir échanger avec les internautes par le biais des médias Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram et YouTube. Elle offre ces tribunes à ses citoyens afin que ceux-ci aient des échanges constructifs, empreints de respect et de courtoisie avec les divers usagers et les administrateurs.

La Municipalité de Saint-Raphaël demande aux internautes de naviguer dans les espaces numériques qu'elle administre dans le respect des règles de sa netiquette.

### **RESPONSABILITÉ DE L'INTERNAUTE**

En cliquant sur « *J'aime* », l'internaute accepte de participer de façon constructive au contenu publié sur la page de la Municipalité de Saint-Raphaël. Si les interventions de ce dernier visent à entretenir des sentiments négatifs dans cet espace public, il est de sa responsabilité de quitter la page en cliquant sur « *Je n'aime plus* ».

### **RÈGLES À RESPECTER CONCERNANT LE RESPECT DES PERSONNES ET DES LOIS**

Les utilisateurs ont l'obligation de respecter la législation en vigueur, notamment la [Charte des droits et libertés de la personne](#), le [Code civil du Québec](#), le [Code criminel](#), la [Loi sur la protection du droit d'auteur](#) et la [législation concernant la propriété intellectuelle](#).

Les utilisateurs doivent respecter la confidentialité des renseignements permettant d'identifier une personne et le caractère personnel des renseignements relatifs à la vie privée d'une personne au sens du [Code civil du Québec](#).

### **RÈGLES À RESPECTER CONCERNANT LA RÉDACTION DES MESSAGES**

- La présence de la Municipalité de Saint-Raphaël sur les médias sociaux n'est pas anonyme. Les internautes qui souhaitent les utiliser pour échanger avec la Municipalité de Saint-Raphaël sont donc tenus de s'identifier. La Municipalité de Saint-Raphaël se réserve le droit de ne pas publier un commentaire ou de ne pas répondre à une question s'il subsiste un doute quant à l'identité de son auteur.
- L'usurpation de l'identité d'un blogueur, d'un rédacteur, d'un modérateur ou de toute autre personne n'est pas tolérée

- Pour pouvoir adhérer et échanger, lorsque possible, sur les médias sociaux administrés par la Municipalité de Saint-Raphaël, les utilisateurs doivent être âgés de 12 ans et plus. Les utilisateurs de 11 ans et moins peuvent uniquement consulter les espaces administrés par la Municipalité de Saint-Raphaël.

### **RÈGLES DE BONNE CONDUITE**

- Tout commentaire ou intervention doit être empreint de courtoisie. L'utilisateur ne doit en aucun temps utiliser un langage inapproprié ou offensant.
- Les propos diffamatoires, haineux, xénophobes, discriminatoires, homophobes, sexistes, contraires aux bonnes mœurs, manquant de respect envers les personnes (par exemple, en raison de leur origine ethnique, de leur appartenance à une religion, de leur appartenance sexuelle, ou un groupe d'âge), ne seront pas acceptés.
- Les propos qui pourraient nuire aux droits à la réputation, à la vie privée et à l'image des membres de notre personnel ne seront pas tolérés.
- Les messages publiés à répétition ne seront pas tolérés, tout comme l'envoi de messages sans rapport avec le sujet.
- La Municipalité de Saint-Raphaël pourrait s'abstenir de répondre, modifier ou supprimer:
  - Toute accusation, véritable ou fausse, portée contre une personne ou contre l'organisation ;
  - Tout commentaire offensant, irrespectueux, diffamatoire, obscène, injurieux, menaçant, agressif, abusif ou blessant formulé à l'endroit d'une personne ou d'une organisation. Entrent dans cette énumération les propos racistes, haineux, xénophobes, sexistes et ceux qui dénigrent une origine ethnique, une orientation sexuelle ou une appartenance religieuse ;
  - Toute forme d'insultes, de critiques irrespectueuses ou répétitives, de langage arrogant, sarcastique, vulgaire ou déplacé ;
  - Toute sollicitation ou publicité ayant pour but de promouvoir ou de soutenir une entreprise ou un organisme ;
  - Tout commentaire incompréhensible ou non pertinent ;
  - Tout pourriel ou commentaire envoyé à répétition, car il nuit aux échanges ;
  - Tout commentaire comportant une suite de caractères spéciaux (exemple : !!!###\*\*!), qui peut être sujette à interprétation. Dans le langage Internet, les majuscules équivalent aux cris et peuvent être interprétées comme de l'agressivité, ce qui est plutôt désagréable pour les autres internautes. Tout message contenant un ou plusieurs mots en majuscules (à l'exception des sigles et des acronymes) sera rejeté.
  - Tout commentaire qui fait référence à des activités illégales ou qui en encourage la pratique ou qui contrevient à toute loi, règlement ou ordonnance

gouvernementale ou qui fait la promotion d'une information qui est fausse, trompeuse, illégale ou qui promeut une conduite illégale ou incite à la violence.

La Municipalité de Saint-Raphaël se réserve le droit de modifier les règles de conduite (nétiquette) ou de fermer une tribune, sans préavis.

## **CONTENU**

Les propos ou commentaires tenus dans les espaces des médias sociaux administrés par la Municipalité de Saint-Raphaël doivent se rapporter à sa mission et ses activités ou services. Les commentaires hors propos ne sont pas acceptés.

Les messages publicitaires ou commerciaux autres que ceux autorisés par la Municipalité de Saint-Raphaël, de même que les messages abusivement répétés, seront systématiquement et immédiatement retirés des réseaux administrés par l'organisation.

Les échanges se déroulent en français, sauf lorsque des termes techniques n'existent qu'en anglais ou lors de projets spécifiques et particuliers entérinés par la Municipalité de Saint-Raphaël.

Les propos écrits dans un français approximatif, de piètre qualité, ne seront pas tolérés dans ce réseau.

Les propos écrits en majuscules ou en langage SMS ne seront pas tolérés.

Il est permis d'ajouter aux messages des hyperliens vers d'autres sites si cela ne vise pas un objectif de marketing et si cela a un lien avec la Municipalité de Saint-Raphaël ou ses activités et ses services. Cette dernière n'est pas responsable du contenu des sites externes.

Les commentaires hors sujet peuvent devenir des sujets de discussions futures, mais ils peuvent entre-temps être déplacés ou supprimés sans préavis si la Municipalité de Saint-Raphaël estime qu'ils interfèrent avec la discussion en cours.

Nous ne révisons pas les commentaires, mais nous les modérons. Si des commentaires d'internautes sont affichés, ils le sont dans leur forme intégrale. Sur certaines plateformes, il pourrait être possible que les internautes ne puissent pas retirer leurs messages une fois ceux-ci publiés. Nous les invitons à bien réfléchir à leurs propos et aux conséquences de leur publication.

## **AUTHENTICITÉ DE L'INFORMATION**

Les internautes doivent s'assurer que le contenu qu'ils affichent est authentique et qu'il n'enfreint pas les droits de propriété, de confidentialité ou autres d'une tierce personne ou entité.

## **DIFFUSION**

- En publiant du contenu sur un compte de la Municipalité de Saint-Raphaël, les internautes accordent à la Municipalité la permission et le droit gratuit et illimité d'utiliser et de diffuser leur contenu, à toutes fins utiles.
- En participant à l'une de ces tribunes, les internautes autorisent la Municipalité de Saint-Raphaël à publier leurs commentaires sur la toile pour une période indéfinie, ce qui signifie que ces messages seront indexés par les moteurs de recherche d'Internet.

## **PLAINTES, COMMENTAIRES ET REQUÊTES**

Pour soumettre une plainte ou une requête, veuillez communiquer avec les services administratifs de la Municipalité en composant le 418-243-2853. Vous pouvez également faire une telle démarche en ligne à [www.saint-raphael.ca](http://www.saint-raphael.ca) ou par courriel à [info@saint-raphael.ca](mailto:info@saint-raphael.ca)

## **DROITS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

La Municipalité de Saint-Raphaël assure un suivi des plateformes de contenu qu'elle administre durant les heures d'ouverture de ses bureaux, soit du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

- Elle se réserve le droit de modifier la Nétiquette en tout temps.
- Elle se réserve également le droit de supprimer tout commentaire, tout propos ou toute publication jugés inappropriés, et ce, sans aucun avis envoyé à l'internaute. Elle se réserve également le droit de bannir tout individu qui contrevient aux présentes règles ou qui ferait preuve de mauvaises intentions en rendant la page négative par un usage abusif, et ce, à son entière discrétion.

## **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Tout ce qui est publié sur un site de réseautage devient public. Toute activité et tout commentaire sur les médias sociaux sont donc potentiellement accessibles à tous. Les commentaires sur les médias sociaux de la Municipalité de Saint-Raphaël n'engagent que leur auteur et toute contravention aux règles qui précèdent peut engager la responsabilité civile, criminelle ou pénale de ce dernier.

**Politique adoptée lors de la séance du 11 octobre 2022, rés.2022-10-207**

  
\_\_\_\_\_  
**Maire**  
**Richard Thibault**

  
\_\_\_\_\_  
**Directeur général / Greffier-trésorier**  
**Frédéric Corneau**